

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 111 Attribution de deux subventions (2.000 euros) à l'association Equipe Saint-Vincent Declic-Alpha 20 menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et sur la Politique de la Ville.

Mme Pascale BOISTARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission, et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est octroyée à l'association Equipe Saint-Vincent Declic-Alpha 20 (X09358/2011_03417) - 9, rue Blainville (5e), pour le projet « Intégration culturelle de femmes d'origine immigrée ».

Article 2 : La dépense correspondante s'élevant au total à 2.000 euros, sera imputée comme suit :

- au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris : 1.000 euros.

- au chapitre 65 – rubrique 025 – nature 6574 –Ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers" : 1.000 euros.